

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°8 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le PREMIER du mois de FEVRIER, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

~~~~~

### ÉTAIENT PRESENTS :

|                          |                                                                |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Besse                    | Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre |
| Chambon/Lac              | Monsieur LABASSE Emmanuel                                      |
| Chastreix                | Monsieur BABUT Michel                                          |
| Compains                 | Monsieur VALETTE Henri                                         |
| Egliseneuve d'Entraigues | Monsieur CARDENOUX Didier                                      |
| Espinchal                | /                                                              |
| La Bourboule             | Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc     |
| La Godivelle             | /                                                              |
| Le Mont-Dore             | Madames, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien        |
| Le Vernet Ste Marguerite | Monsieur DABERT Laurent                                        |
| Montgreleix              | Monsieur MAGE Jean                                             |
| Murat le Quaire          | Monsieur CASSIER Jean-François                                 |
| Murol                    | Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger                  |
| Picherande               | Monsieur ECHAVIDRE Frédéric                                    |
| Saint Diery              | Monsieur CHASSARD Frédéric                                     |
| St Genes Champespe       | /                                                              |
| Saint Nectaire           | Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse             |
| St Pierre Colamine       | Monsieur CLECH Michel                                          |
| St Victor la Rivière     | Monsieur GORY François                                         |
| Valbeix                  | Madame LANCELLE Elsa                                           |

~~~~~

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 25

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Mesdames TARTIERE Catherine, EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, MANSANA Jocelyne, MABRU Michelle, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, CONSTANTIN François, AURIACOMBE Stéphane, PERRON Roland,

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACTIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

~~~~~

### **OBJET : Programme de plantation de haies sur les Zones nordiques Versant Sud**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

Monsieur le Président explique que la Commune de BESSE ET SAINT-ANASTAISE conduit un programme de plantation de haies sur le territoire communal dans le cadre du programme du département en faveur des linéaires bocagers. La Communauté de Communes du MASSIF du SANCY est associée à cette opération et bénéficiera d'une subvention à hauteur de 80% par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

L'objectif est de créer des haies pare-neige pour prolonger l'activité de ski de fond en maintenant le manteau neigeux sur les pistes plus longtemps. En effet, les zones exposées se retrouvent souvent décapées par les forts vents, alors que d'épaisses congères se forment en lisière des bois. Le réseau de pistes profite au maximum de ces zones d'accumulation, mais des tronçons de pistes restent en espaces ouverts.

Afin d'y accumuler la neige, des barrières poreuses ont été installées aux endroits souffrant d'un manque d'enneigement. Ces barrières forment un linéaire de plusieurs kilomètres. Avec les conditions climatiques difficiles, elles doivent être entretenues et remplacées régulièrement. L'ingénierie écologique peut résoudre ce problème de manière élégante et durable. Il a été montré par des chercheurs de l'IRSTEA en partenariat avec la Mission Haie Auvergne-Rhône-Alpes que des haies pouvaient avantageusement jouer un rôle de pare congère. En plus d'un intérêt paysager indéniable, une haie est une structure bien plus durable, avec un coût de mise en place raisonnable et un coût d'entretien faible.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention à intervenir avec la Commune BESSE ET SAINT-ANASTAISE pour définir les responsabilités et les engagements des différents participants pour la mise en place et le suivi d'une plantation de haies sur des parcelles appartenant à la commune de Besse et exploitée par la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour la gestion du domaine nordique.

Monsieur le Président présente le détail financier de l'opération :

- Plants : 3 654,38 € H.T
- Paillage : 2 193,70 € H.T
- Clôtures : 738,84 € H.T
- Total : 6 586,92 € H.T

Aide département : 80 % du H.T soit 5 269,54 €

Autofinancement : 20 % soit 1 317,38 €

Monsieur le Président précise qu'il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour signer la convention à intervenir avec la commune de Besse.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- VALIDE le projet de convention à intervenir avec la Commune de BESSE ET SAINT-ANASTAISE tel qu'annexé à la présente délibération ;
- DESIGNER le Conseiller délégué Frédéric ECHAVIDRE pour signer la convention à intervenir avec la Commune de BESSE ET SAINT-ANASTAISE ;
- VALIDE le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY

